

Motion POP pour un "incubateur" de jeunes entreprises à Morges.  
Morges, le 6 février 2013

C'est en observant, dans la région, les possibilités d'implanter des jeunes entreprises que j'ai constaté la difficulté qu'ont les créateurs à démarrer une activité en relation avec leur formation. Ils débutent dans leur garage et finissent à Berlin, ou dans un lieu où le loyer est moins dispendieux.

Notre Commune se situe à deux pas d'un campus universitaire qui compte parmi les plus performants d'Europe dans le domaine de la recherche technique et fondamentale. Cette proximité est une chance pour le bassin lémanique. Elle concentre un nombre important d'étudiants dans notre région qui une fois leur cursus terminé, voire même avant, ont l'envie de démarrer une activité en relation avec leurs études.

L'idée de la motion POP est d'offrir la possibilité de mettre à disposition des postulants des lieux communs : ateliers, bureaux partagés, surfaces nécessaires à l'écllosion d'activités aussi variées que différentes. Le défi est d'arriver à créer un bail à loyer à "bas coup" renouvelable après une année, et négocié en relation avec les résultats financiers de l'entreprise. Le but étant de mettre un terme au bail dès que l'entreprise atteint un résultat financier suffisant pour s'intégrer au marché. Une durée maximale de trois ans permet de renouveler les demandeurs.

Ce faisant, nous aurons l'opportunité d'une part, de rendre possible la diversité du tissu économique de la région et d'autre part de favoriser l'écllosion de jeunes entrepreneurs créateurs d'emplois.

Si cette motion arrive à maturité, la commune de Marges se sera montrée active dans le domaine de création d'emplois en favorisant un territoire fertile à l'élosion de nouvelles ressources, en créant une alternative à l'implantation de multinationales et en encraçant un savoir faire régional. C'est moins un pari qu'un investissement qui prend mette en valeur l'immense diversité que nous offre la proximité de lieux comme les écoles professionnelles, l'école d'agriculture, la manufacture, l'écal, l'ail ou l'œuf.

La forme à donner à ces surfaces est de la compétence de la municipalité. Je ne cache pas cependant que l'intervention de notre collègue, Monsieur Bourier, demandant qu'on s'empresse de raser la Bergerie a fait naître cette réflexion. Je me suis alors posé la question de savoir s'il n'y avait pas une autre réponse à apporter à la démolition de volumes qui ne répondent peut-être plus aux normes pour l'accueil de la petite enfance mais qui pourraient être affectés provisoirement à des activités moins exigeantes au niveau normatif. Cette proposition viendrait également étoffer une offre de plus en plus réduite quant au marché de l'immobilier.

Si cette motion peut éviter l'exode des jeunes dans la région et solliciter la création de nouvelles entreprises, elle aura atteint son objectif.

JBTU.

Pour le POP Marges, Jean-Bernard Thüler

Dilan Arpdogach

F. Ambresin

A. Basler